

que l'influence de ces personnes en a entraîné un nombre d'autres, sans en connoître les conséquences. Nous ne pouvons non plus citer nos vrais motifs de patriotisme et de Loyauté en formant nos Oppositions. Nos peuples trop pauvres et trop endettés sont incapables de supporter les taxes qui doivent nécessairement résulter du système proposé par les Pétitionnaires. L'exemple malheureux de cette insurrection récentes des Colonies voisines, qui a pris sa source dans un pareil système, nous représente continuellement sous les yeux, le déplorable sort de notre nation, si elle en devenoit la victime, en perdant de vue les intérêts qui doivent l'attacher si étroitement à ceux de notre Monarque Bienfaisant, nous n'avons pas à craindre, avec de semblables vuës, les reproches de nos compatriotes, ni le rapport et le caractère que Votre Seigneurie daignera donner de nous à Sa Très Gracieuse MAJESTÉ. C'est pourquoi, nous la supplions encore plus fortement, d'y donner toute son attention ; de considérer nos démarches comme conformes à celles que nous avons toujours suivies, et dont Votre Excellence a pu se convaincre par les pièces dont elle est munie. Vos représentants ne doutant pas que les Pétitionnaires des premiers 4^{me} et 5^{me} du présent mois ont transmis copies de leurs Pétitions en Angleterre ; prennent la liberté de supplier Votre Seigneurie de faire parvenir au pied du Trône de leur Auguste Souverain, une copie de la présente, qu'ils ont l'honneur de vous adresser, et, pour ce nouveau bienfait, ils ne cesseront de prier pour la prospérité de Votre Excellence, et la conservation de son illustre Famille.

Montreal, le 24 Decembre, 1788.

Picotté de Belestre, Conseiller, Chevalier de l'Ordre et Militaire de St. Louis.

Jh. de Longueüil, Conseiller, Seigneur de Soulange, Pointe à Loeignac, Nouvel Longueüil, Co-seigneur de la Baronie de Longueüil et Moulin.

Hertel